

Mascicots E Z 5
157 Carrol

REVUE MENSUELLE

LA LIGANCE NATIONALE

SOMMAIRE

- MELANGES:** L'hygiène pour tous, 21; Un confesseur canadien de Louis XVI, 21; L'épargne dans les écoles, 21; La joie de lire, 22; L'esprit national, 22; Pages canadiennes, 23;
- MUTUALITE:** Questions mutualistes, 18; Ça et là, 26; Condoléances, 27; Félicitations, 27.
- OFFICIEL:** Concours de recrutement, 20; Lettre circulaire du S. G., 26; Nouveaux B. de P., 27; Erratum, 27; Nominations, 27; Accusés de réception, 28; Nécrologie, 28; Cercles suspendus, 28; Cercle réintégré, 28.
- GRAVURE:** Officiers du cercle Ste-Cécile No 181, 17.



RELIGION
FRATERNITE
PATRIOTISME



SURPLUS AU
DEC. 1907
\$733,874.86

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

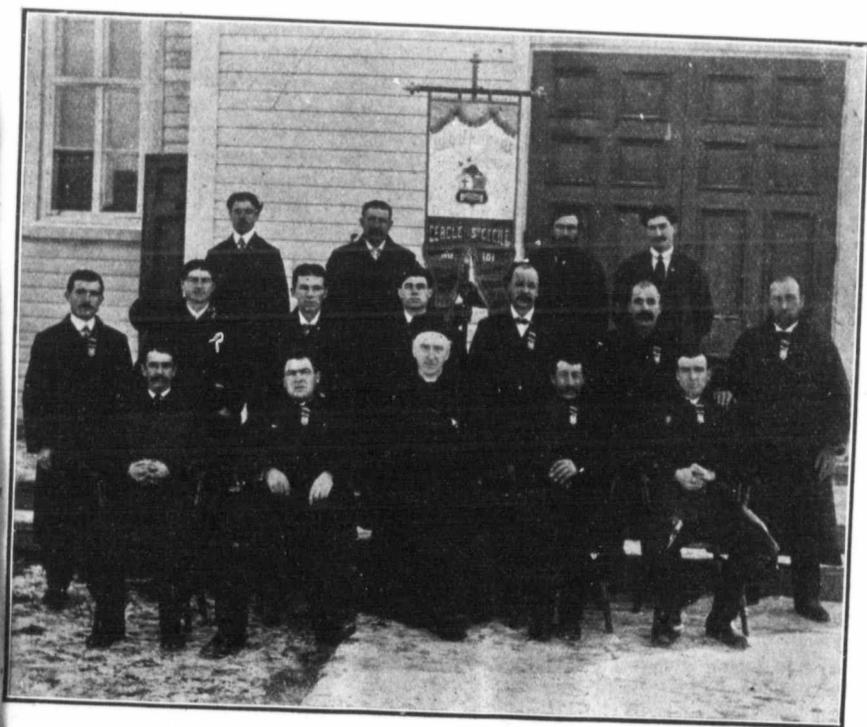
VINCIT CONCORDIA FRATRUM

Vol. XIV, No 2.

Montréal, Février 1908.

50 cts par an

Officiers du Cercle Ste-Cécile, No 181.



Questions Mutualistes

Dans la république voisine on applique l'axiome "l'union fait la force", aux individus comme aux sociétés. C'est ainsi que les associations de secours mutuels, dans presque chaque état, se réunissent en convention annuellement et discutent les mesures à prendre pour assurer leur progrès et s'entendre au sujet des lois à faire promulguer ou à faire amender par leur législature dans l'intérêt de la mutualité. Les rapports que nous avons devant nous des conventions de l'état de l'Indiana et du Nebraska indiquent qu'on y fait un travail sérieux et propre à maintenir la stabilité et l'influence de la mutualité.

UNE INNOVATION

Il existe en France des institutions mutualistes, bien dignes de notre attention, et sur lesquelles nous aurions profit à nous renseigner.

La plus récente, née d'hier, vise une forme de mutualité, de solidarité qui n'a pas encore été comprise.

Elle a pour but de protéger les enfants de mutualistes devenus orphelins ou ayant simplement besoin de secours par suite de la mort ou de la maladie de l'un ou de l'autre de leurs parents.

Moyennant une faible rétribution mensuelle, les parents peuvent soustraire leurs enfants aux misères causées par la disparition de leurs protecteurs naturels.

La société pourvoit à leurs besoins; les place dans des orphelinats ou, moyennant rétribution, dans les familles de mutualistes et pourvoit à leur éducation.

Cette oeuvre est admirable et a, dès son début, attiré l'attention de toutes les mutualités, même de celles dont les statuts comportent des clauses favorables à l'enfance.

Ainsi comprise, la mutualité est une grande et belle chose; elle prend sous sa protection les parents et les enfants; assure aux uns comme aux autres le soulagement de leurs malheurs, de leur misère pendant la vie, et donne aux parents, si la mort les frappe, la consolation de ne pas laisser leurs enfants à la charge de la charité publique.

M. L. J. K. Laflamme écrit dans l'*Action Sociale*.

Paul Bourget a dit quelque part: "Nous autres Français, nous avons le génie de rendre

presque inabordables les plus beaux coins de notre pays, — quitte à nous extasier sur des sites étrangers qui ne valent pas les nôtres."

Les Canadiens-Français ne sont pas loin de mériter ce reproche, surtout si on le leur applique au sujet de leur condition économique. Ils ne semblent pas avoir conscience de leur puissance d'organisation et nous les avons vus plus d'une fois s'enthousiasmer pour des oeuvres ne valant pas au fond, celles qui étaient accomplies chez eux par leurs compatriotes. Eux dont le patriotisme est une des qualités maîtresses, ils ont hésité à seconder certains efforts nationaux par crainte de mêler le patriotisme à des entreprises qu'ils persistaient à mettre au-dessus ou au-dessous des considérations nationales.

Pourtant, s'ils ont agi ainsi, ce n'est pas sans avoir reçu de multiples avertissements, sans compter qu'ils avaient déjà sous leurs yeux l'exemple constant des races qui se développaient à leurs côtés. Et il faudra attribuer beaucoup de leurs insuccès, beaucoup de leurs retards dans le développement de leur esprit national, au fait qu'ils vivent depuis bientôt cent cinquante ans en contact quotidien avec une race dont le sens pratique l'emporte souvent sur le culte de l'idéal. Et c'est en voulant imiter cette disposition d'esprit de leurs voisins, au lieu de chercher à se l'approprier sans rien abandonner de leurs qualités fondamentales, que les Canadiens-français ont le plus risqué d'oublier leurs intérêts les plus chers.

Et sous ce rapport, ici comme sous d'autres où ils ont planté leur tente, c'est dans le domaine de la mutualité qu'ils ont peut-être fait preuve de plus d'imprévoyance. Cela n'empêche pas qu'ils aient fait sous ce rapport beaucoup de choses admirables. L'état de prospérité dans lequel se trouvent leurs associations de bienfaisance et de secours mutuel le prouve surabondamment. Mais, un trop grand nombre d'entre eux ont cru à cette fraternité vague sur laquelle de nos jours, tant de sociétés savent battre monnaie et dont plusieurs profitent pour propager une sorte de neutralité religieuse qui, chez un peuple comme le nôtre ne peut produire que des ruines.

Il y eut d'abord la fascination du million qui a été exploitée avec succès auprès des âmes sincères mais combien crédules! Pourtant, l'on sait ce que valent certains gros chiffres en face des réelles obligations que l'on a prises.

Puis est venue cette prétendue neutralité qui semblait ouvrir les portes de nombreuses associations à toutes les croyances. Cependant, il est avéré que les catholiques, chaque fois qu'ils se sont laissé prendre à pareil piège ont dû faire toujours toutes les concessions.

L'association de bienfaisance a pris, de nos jours, une importance qui a élargi considérablement le cadre de son influence... Et si le proverbe, « dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es », n'a pas perdu de sa valeur, on ne peut donner dans le cosmopolisme outré des sociétés neutres, pour ne citer qu'un exemple, sans courir de graves dangers au double point de vue national et religieux. Il suffit d'un moment de réflexion pour s'en convaincre.

Aussi, souhaitons-nous ardemment la consolidation prochaine de la mutualité canadienne-française. Le moyen d'en arriver là, c'est d'étudier sérieusement le mouvement mutualiste, d'en découvrir toutes les beautés comme tous les défauts, de suivre sa marche dans le bon, mais d'un oeil capable de reconnaître, aux principes mis de l'avant, ceux qui en font une oeuvre salutaire parmi ceux qui en font un article d'exploitation.

Nous reproduisons de *L'Union*, l'intéressant organe de la société St-Jean-Baptiste d'Amérique, les articles suivants :

I

FORESTIERS CATHOLIQUES — Dans le *Catholic Forester* d'octobre, nous trouvons les remarques plausibles suivantes :

« On doit déplorer que la convention de St-Paul n'ait pu régler la question des taux et ceux qui ont voté contre le rapport du comité ou contre l'amendement du Frère T. McEnery, sachant qu'une augmentation était nécessaire, se trouvent dans une situation peu enviable. L'agitation se continuera et, si la société veut se perpétuer, il faudra adopter une échelle de taux adéquats et le plus tôt possible.

« Nous ne savons comment interpréter l'action de ces délégués qui ont voté contre des taux adéquats à cause de leur prétendue sympathie pour les vieux membres.

« C'est de la folie de prétendre qu'en augmentant les taux sur une base adéquate, on ferait une injustice aux vieux membres, car les hommes d'âge moyen et les jeunes hommes ont aussi des droits qu'il faut respecter. Il est bien beau de parler de charité et de fraternité, mais cela n'allégera pas les besoins de la veuve et de l'orphelin qui s'attendent et qui ont droit de recevoir une indemnité plus substantielle quand l'époux et père a été ap-

pelé vers son Rédempteur. Ne perdez pas de vue, Frères Forestiers, le fait que la fraternité et la charité, dénuées de justice, sont comme des cloches bruyantes et des cymbales retentissantes ».

Paroles à méditer, n'est-ce pas ?

II

Parlant de l'*Union Fraternal League*, société qui a été constituée dans le Massachusset, en 1889, *L'Union* est amenée à citer les chiffres suivants :

Recettes pour 1906 :

Décès et maladie.	\$15,844	
Autres revenus.	17,226	
		\$33,070

Les dépenses, page 217A :

Décès et maladie.	\$16,316	
Autres.	14,969	
		31,285

Surplus pour l'année. \$1,785

Cependant, nous trouvons à la page 222A du même rapport, qu'au premier janvier 1907 la *Union Fraternal League* avait un passif :

Décès non payés.	\$ 500
Bénéfices en maladie non payés	1,145
Autres dettes.	945

Soustraire le surplus.	2,590
	1,785
Déficit pour l'année.	\$ 805

Il ne nous appartient pas de juger de la solvabilité d'une organisation rivale; mais quand il est évident que nos compatriotes sont dupes de mensonges et de blagues indécibles, nous croyons qu'il est temps de parler.

Nous donnons la situation telle qu'elle est; ceux des nôtres qui la trouvent bonne et qui, en dépit de tout, veulent donner à ces sociétés douteuses leurs énergies et leur travail de préférence aux sociétés franco-américaines sont bien libres, mais ils sont bien à plaindre.

Nous répétons ici ce que nous avons dit déjà. Quand une société de langue anglaise se voit aller à la dérive, elle se jette à corps perdu parmi les Franco-Américains, elle leur prodigue les honneurs, les flatteries, etc. Les Franco-Américains sont de bons risques, ce sont de bonnes gens; pourvu que ce ne soit pas pour les leurs, ils donnent sans compter, sans connaître même à qui ils donnent.

En voilà une belle réputation!

Les journaux franco-américains ne sont-ils pas coupables de tolérer semblable chose? Ne sont-ils pas coupables de ne pas éclairer leurs lecteurs sur la vraie situation financière, sur l'esprit des sociétés qui sollicitent le patronage des Franco-Américains.

Concours de Recrutement

PRIX DE CERCLES ET BUREAUX DE PERCEPTION

DU 1er FEVRIER AU 30 AVRIL INCLUSIVEMENT

ARRETE DU BUREAU EXECUTIF

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er février et se terminera le 30 avril 1908.

DROITS D'ENTREE

Art. 1.—Les droits d'entrée restent tels que fixés par les articles 176 et 385 des statuts, c'est-à-dire :

\$2.50	pour	certificat de participation de \$ 500	
2.50	"	"	1,000
5.00	"	"	2,000
8.00	"	"	3,000

Ces droits d'entrée comprennent l'honoraire d'examen médical aux termes de l'article 175 des statuts.

Art. 2.—1o. L'honoraire d'enregistrement à transmettre au Conseil Général reste aussi tel que fixé par l'article 213 des statuts, savoir :

50c	pour	certificat de dotation de \$ 500	
50c	"	"	1,000
\$2.00	"	"	2,000
4.00	"	"	3,000

2o. Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades, aux termes de l'article 177 des statuts est supprimé durant ce concours.

RECOMPENSES OFFERTES PAR LE BUREAU EXECUTIF

PRIX PERSONNEL

Art. 3.—1o. \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis membre durant le concours.

PRIX D'HONNEUR

2o. (a) \$3.00 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres dans toute la société.

(b) \$2.75 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres après le premier.

(c) \$2.50 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres après le deuxième.

(d) \$2.25 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres après le troisième.

(e) Ces prix d'honneur sont substitués aux récompenses mentionnées au premier paragraphe du présent article.

(f) Pour mériter les prix mentionnés dans ce décret il faudra que tout proposeur ait présenté et fait admettre ses candidats dans le cercle dont il fait partie.

(g) Ne seront comptés pour l'adjudication des prix d'honneur que les membres qui auront acquitté deux mois de contribution avant le premier juin 1908, lesquelles contributions devront avoir été transmises au Conseil Général par le rapport mensuel de mars 1908.

Art. 4.—(a). Une bannière aux armes de la société au cercle ou au bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres dans sa division, (au moins 50).

(b) Un drapeau en soie aux armes de la société sur lequel sera inscrit en lettres d'or, le nom du cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres après le premier dans sa division, (au moins 25).

(c) Un étendard aux armes de la société au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres après le deuxième de sa division (au moins 20).

(d) Un fanion aux armes de la société au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres après le troisième dans sa division, (au moins 20).

(e) Une série d'insignes d'officiers au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres après le quatrième dans sa division, (au moins 10).

COMPOSITION DES DIVISIONS DE CONCOURS

Art. 5.—1ère division.—Les cercles ou bureaux de perception dans les villes et les cités suivantes concourront ensemble, savoir : Montréal, Québec, Woonsocket, R. I., Trois-Rivières, Sherbrooke, Lévis, St-Hyacinthe, Hull, Ville St-Louis, Maisonnette, Lachine et Desorimont.

Seconde division.—Tous les cercles ou bureaux de perception dont le siège d'affaires est situé en dehors des limites des cités et villes mentionnées dans la première division concourront ensemble et forperont la deuxième division.

Art. 6.—Ne seront comptés pour l'adjudication des prix de cercles que les membres admis définitivement pendant le concours pour lesquels le Conseil Général aura reçu deux mois de contribution pas plus tard que le rapport mensuel de juin 1908.

Art. 7.—Les fondateurs de cercles ou bureaux de perception ainsi que les membres agrégés par lettre de sortie ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté.

Art. 8.—Un cercle ainsi qu'un bureau de perception (en assemblée générale ou par son comité de surveillance) pourra se déclarer hors concours, ainsi que ses membres pour obtenir d'autres avantages particuliers.

Art. 9.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la société ne pourront prendre part au concours et les membres recrutés par eux ne seront non plus comptés pour les prix de cercles.

Art. 10.—Les cercles ou les bureaux de perception pourront faire un rapport détaillé des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours spécifiant les noms et prénoms des candidats admis et ceux des membres qui les ont présentés. Les cercles et les bureaux de perception qui n'auront pas présenté leurs rapports au secrétaire-général avant le 20 juin 1908 seront ipso facto hors concours, à moins d'excuses valables agréées par le Bureau Exécutif.

L'Hygiène pour Tous

NOS DENTS

On ne s'imagine pas comme aux Etats-Unis cette question du soin des dents est devenue d'actualité.

Les grands journaux s'en occupent et y consacrent d'énergiques articles.

Ils ont raison.

Nous devons suivre leur exemple.

Au Canada, cette question hygiénique est tout aussi vivante que chez nos voisins.

Peu de personnes savent ou ont su conserver leurs dents.

Le tabac, la boisson et surtout l'imparfaite mastication de ce que l'on mange, aussi bien que l'oubli de la propreté de la bouche, sont la cause du mal, en détruisant l'estomac.

Pourtant, de toutes les fonctions physiques qui entretiennent la vie, la mastication est bien l'une des plus importantes.

Ce sont les dents qui font le premier travail de la digestion.

Comme sous une meule, la nourriture devrait être moulue dans la bouche, réduite en particules assez tenues pour être facilement attaquée, désintégrée, et digérée, par les sucs de l'estomac.

La mastication provoque la salivation, et si la nourriture, au lieu d'arriver à l'estomac en bouillie assimilable, y vient solide et dure, c'est un travail funeste pour ce pauvre viscère, chargé de remettre au corps ce qu'il perd chaque jour.

Le travail que ne font pas vos dents, c'est l'estomac qui doit le faire, et l'estomac n'a pas de dents.

On mange trop vite, on avale trop vite.

La carie des dents, mauvaise bouche, dyspepsie, cancers à l'estomac, etc., sont les conséquences directes de la faute hygiénique que nous commettons en négligeant nos dents ou en les considérant comme un meuble inutile, dont il n'y a pas à se servir, ni à prendre soin.

Sachons utiliser et avoir soin de nos dents.

— : o : —

L'Angleterre, pays de tradition, voulut mettre une digue à l'envahissement de la presse. Ainsi, encore après 1830, on ne pouvait pas vendre à Londres les journaux moins de 12 cents pièce sous peine d'amende, et l'impôt était de 8 cents par numéro. Les annonces elles-mêmes étaient imposées à 3 schellings.

Un Confesseur Canadien de
Louis XVI

L'abbé Louis de Beaujeu était fils de Louis Liénard de Beaujeu, major des troupes, et de Louise-Thérèse-Catherine Migeon de Bransac. Daniel-Hyacinthe-Marie de Beaujeu, le héros de la Monagahéla, était son frère.

Il était né à Montréal le 16 août 1708.

Tout jeune, il avait été confié par sa tante, la mère de la Nativité, religieuse du couvent des Ursulines de Québec, à M. de Villars, prêtre français, qui, après avoir rempli pendant plusieurs années les fonctions de chapelain de ce monastère, s'en retournait en France.

Le jeune Canadien fit honneur à son protecteur. Quelques années après son passage en France, le supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, écrivait au Supérieur de la maison succursale à Montréal : « J'ai le plaisir de vous annoncer qu'un jeune Canadien, l'abbé de Beaujeu, a remporté le prix d'une thèse de théologie sur tous ses concurrents français ».

Il devint, plus tard, Confesseur Ordinaire de Louis XVI.

L'abbé de Beaujeu, croit-on, mourut à Paris, en 1781, au séminaire de Saint-Sulpice.

P.-G. R.

— : o : —

L'Épargne dans les Ecoles

L'économie est à l'ordre du jour. Dans tous les pays civilisés, les économistes et les philanthropes s'ingénient à trouver les moyens de faciliter l'épargne et d'habituer les travailleurs et les enfants à économiser. Et c'est surtout chez ces derniers que l'habitude de l'épargne a besoin d'être implantée si l'on veut qu'elle produise plus tard tous ses fruits de moralité et de bien-être.

La caisse d'épargne scolaire fonctionnent avec succès, depuis longtemps, en France, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, etc., mais au Canada, et en particulier dans la province de Québec le mouvement n'avait pas encore pénétré, quand, presque simultanément, il vient de naître dans quatre localités sous des formes légèrement différentes. Deux des caisses fondées paraissent réunir les suffrages des économistes canadiens, en ce moment : l'une d'elle est la création de M. Alphonse Desjardins, de Lévis, et l'autre, de M. le chanoine LePailleur, curé de St-Louis du Mile-End. L'espace nous manque pour en parler dans ce numéro, mais nous en causerons dans le prochain, car ces caisses se recommandent à l'attention des parents, à l'attention des classes dirigeantes et à celle des mutualistes, gens essentiellement prévoyants, et amis de toutes les œuvres qui favorisent l'économie.

La Joie de Lire

C'est presque la joie de vivre. Lacordaire disait après LaBruyère : « Je ne sais aucun chagrin qu'une demi-heure de lecture ne parvienne à dissiper » « Quel est l'homme le plus misérable du monde ? » se demandait un jour Samuel Johnson : « C'est celui qui durant un soir de tempête ne sait pas rester chez lui tout seul avec un livre ». Mais la lecture est un art comme toute autre chose, c'est Legouvé qui lui a donné ce nom : la lecture est un festin, le mot est de LaRochehoucault, il faut que les mets soient non seulement digests mais appropriés à notre tempérament et nos goûts, voyons pourquoi il faut lire, ce qu'il faut lire et comment.

Pourquoi lire ! Demandez-le à Lord Bacon, il dit : « Les livres sont des vaisseaux qui ont vogué sur toutes les plages et qui nous sont revenus chargés de toutes les dépouilles et de tous les trésors ». Le livre c'est le miroir où s'est conservée l'image fidèle du passé, c'est le moyen de locomotion qui nous permet de voyager dans tous les climats et à travers tous les siècles. Un livre c'est un ami presque humain, puisque dans ses pages est renfermée l'essence de ce qu'il y a de meilleur dans l'âme de l'auteur, je veux dire, la pensée conçue dans le cerveau et exposée sur le papier.

Pourquoi lire ? mais demandez donc plutôt pourquoi l'on aime à se reposer dans une oasis après la marche dans un désert. Un livre, mais c'est une université où l'on n'a même pas à payer le droit d'entrée, c'est un maître dont on peut recevoir les leçons d'une manière permanente et gratuite, c'est une entrevue sans fin avec l'auteur, c'est la baguette divinatoire qui nous rend à notre gré les contemporains des écrivains de tous les âges, c'est l'outil qui nous permet d'amasser des matériaux pour notre intelligence et construire à notre tour des ouvrages pour nos descendants.

Pourquoi lire ? Interrogez Emerson et il vous le dira : « Donnez-moi la santé, un bon livre et une belle journée et je n'ai rien à envier à la grandeur et à la félicité des rois ».

Donc il faut lire parce que la lecture fortifie et nourrit l'intelligence, et qu'elle est la cause de la science. Sans elle nous serions comme des lampes éteintes, disait John Ruskin ; avec elle nos facultés s'éclairaient et s'animent et elles s'apprennent à verser leur lueur et leur vie sur les êtres qui les entourent.

L'esprit National

Placés comme nous l'avons été après 1760 à côté et sous le pouvoir d'un peuple que haïssait et fascinait un idéal que nous ne pouvions accepter, entourés longtemps de fonctionnaires étrangers qui comprenaient mal nos aspirations et nos impatiences, nous avons dû affirmer souvent et développer en nous tout ce que les normands avaient déposé d'agressif et de batailleur dans l'âme canadienne. Notre vie nationale pendant plus d'un siècle a été une lutte perpétuelle, tour à tour pacifique et ardente, depuis le jour où soixante-dix mille délaissés subirent les premières vexations du vainqueur jusqu'à celui où notre très vaillant Lafontaine conquérait à notre profit ce gouvernement responsable qui mettait fin à l'arbitraire et faisait le peuple canadien maître de ses destinées.

Mais parce que rien ne sert à un peuple d'être libre s'il n'est fermement attaché à ses traditions, et s'il n'a pas le souci de la vertu et de la grandeur morales, nous avons encore employé toutes nos énergies à combattre les multiples influences américaines ou européennes, et aussi les instincts mauvais, les passions coupables qui s'exercent sur nous et autour de nous, mettent chaque jour en péril l'intégrité et la dignité de l'âme canadienne.

C'est donc un peuple libre que nos pères ont ici créé ; ce sont des foyers honnêtes qu'ils nous ont gardés ; ce sont des vertus austères qu'ils nous ont transmises avec le sang et avec la vie. Et c'est notre esprit national qui a fondé tout cela ; et c'est à la bien établir qu'il a mis en oeuvre tout ce qu'il y avait en lui de foi chrétienne, d'activité intellectuelle et de force pour entreprendre les batailles généreuses.

Abbé CAMILLE ROY.

— : o : —

La Prusse où le bétail est rare, mange énormément de chevaux ; le chiffre en a atteint près de cent mille en 1905.

* * *

A Bruxelles on examine tous les dix jours les enfants des écoles communales pour voir s'ils sont bien chaussés, bien vêtus et s'ils paraissent suffisamment nourris. Ceux qui ont une pauvre mine reçoivent des toniques ou prennent à midi un bon repas, grâce à la charité privée, et des vêtements sont donnés à ceux dont la mise révèle une réelle misère.

Pages Canadiennes

LES MAUVAISES LECTURES

L'immoralité de la société a sa source malheureuse dans la lecture des romans irréli-gieux, fruits délétères de l'impiété et de la corruption du cœur. Rien de plus funeste pour les jeunes âmes, que le poison distillé de ces coupes maudites sur les bords desquelles on parseme traitreusement les fleurs séduisantes d'une littérature abâtardie et souillée dans sa source.

Une fois dans ma vie, et c'est trop, j'eus le déplorable malheur de promener mes regards curieux sur une de ces productions séductrices du jeune âge. Cet écrit me faussa les idées, et il me fallut toute l'autorité des sages et paternels avis d'un inappréciable ami, tout l'ascendant de l'éducation religieuse de ma première jeunesse, pour ramener mon esprit au droit sentier de la vérité. Mes amis, gardez-vous, comme du plus subtil poison, de la lecture des écrivains impies et immoraux.

HON. BARTHELEMY JOLIETTE.

DOLLARD ET SES COMPAGNONS

C'est en 1660 qu'un jeune homme, Dollard des Ormeaux, se met à la tête de seize compagnons d'armes, et forme avec eux le généreux dessein d'aller à la rencontre d'un parti d'Iroquois, qui devait bientôt fondre sur Montréal, Trois-Rivières et Québec. Avant d'aller affronter courageusement la mort, tous ces jeunes braves s'approchent religieusement des sacrements, et en présence des Saints Autels s'engagent par un serment solennel à ne demander et à n'accepter aucun quartier, et à combattre jusqu'à leur dernier souffle de vie.

Trois cents Iroquois descendaient alors la rivière des Outaouais, pour rejoindre un autre parti de cinq cents aux îles du Richelieu, et fondre tous ensemble sur les Trois-Rivières et sur Québec.

Dollard les rencontre au pied du Long Sault (aujourd'hui Carillon), sur la rivière des Outaouais, à huit ou dix lieues au-dessus de Montréal. Il y cantonne sa petite troupe, et y engage le combat contre ces trois cents ennemis, fortifiés par l'arrivée soudaine de cinq cents autres Iroquois du Richelieu. Ainsi assiégés par huit cents ennemis, les dix-sept braves Français se battent comme des lions,

se défendent à coups de pistolet et d'épée, avec une ardeur de courage et d'intrépidité qui étonne ces barbares.

Il était cependant impossible qu'un si petit nombre de braves pût longtemps résister, et c'était une nécessité pour eux de tomber au milieu d'un si affreux carnage. Après huit jours de résistance, le brave Dollard reçut le coup mortel, mais la mort de ce héros, loin d'ébranler le courage de ses compagnons, sembla les avoir rendus plus audacieux et plus intrépides. Chacun d'eux enviait une mort glorieuse lorsque les Iroquois, renversant la porte du fort, y entrent en foule, et voient sur eux le petit nombre des Français qui restaient encore. L'épée d'une main, le couteau de l'autre, ces braves jeunes gens frappent de toutes parts avec une telle ardeur que l'ennemi perdit jusqu'à la pensée de faire des prisonniers, afin de se défaire au plus vite de ce petit nombre de combattants qui en mourant les menaçaient d'une destruction générale, s'ils ne se hâtaient de les exterminer.

Effrayés de cette résistance, les Iroquois se retirèrent au plus tôt, et toute la colonie fut sauvée.

Nous avons retrouvé, dans les minutes du greffe de Montréal, le testament de la plupart de ces braves, passé le 16 avril 1660. Une clause entre autres se lit comme suit : « Désirant aller en parti de guerre avec le Sieur Dollard, pour courir sur les Iroquois, et ne sachant comment il plaira à Dieu de disposer de ma personne dans ce voyage, j'institue, en cas de mort, un héritier universel de tous mes biens, à la charge de faire célébrer, dans la paroisse Ville-Marie, quatre grand'messes et d'autres pour le repos de mon âme ».

Compagnons de Dollard des Ormeaux : Jacques Brassier, âgé de 25 ans ; Jean Tavernier dit La Hochetière, 28 ans ; Nicolas Tillemont, 25 ans ; Laurent Hébert dit Larivière, 27 ans ; Alonzie DeLestres, 31 ans ; Nicolas Josselin, 25 ans ; Robert Juré, 24 ans ; Jacques Boisseau, 23 ans ; Louis Martin, 21 ans ; Christophe Augier dit Desjardins, 26 ans ; Etienne Robin dit Desforges, 27 ans ; Jean Valets, 27 ans ; Etienne Doussin, sieur de Sainte-Cécile, 30 ans ; Jean Lecompte, 26 ans ; Simon Guenet, 25 ans ; François Cusson dit Pilote, 24 ans.

Nicolas Duval, Mathurin Soulard et Blaise Juillet avaient péri dès le début de l'expédition le 19 avril 1660.

MGT CYPRIEN TANGUAY.

JEAN HUDON, Marchand-Tailleur

59, rue Saint-Charles-Borromée

ASSORTIMENT COMPLET DE **TWEEDS, SERGES, ETC.** POUR HABIT DE PRINTEMPS

Aussi : Marchandises Legeres pour Habits de Printemps

Coupe garantie Fini irréprochable. Promptitude dans l'exécution. Une visite vous conviendra.

JEAN HUDON, 59, Rue Saint-Charles-Borromée

Tabac "Bryère"



30c, 40c, 50c, 60c, 80, \$1.00

Demandez le fameux tabac "Bryère" le seul absolument naturel sur le marché

Commandes par la maille exécutées promptement et avec soin. Echantillons envoyés gratis sur demande.

H. P. BRUYERE & CIE., 1040, BOUL. SAINT-LAURENT

Tél. Bell : Main 4149.

WILSON & LAFLEUR

SUCCESEURS DE C. THEORET

Editeurs de Livres de Droit
Importateurs, Relieurs, etc.

17 & 19, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

Tél. Bell : Main 2921. O Boite B. P. 2432.

Banque Provinciale du Canada

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTREAL, CANADA.

Capital Autorisé	\$2,000,000.00
Capital Versé	1,000,000.00
Reserve et Surplus	150,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie., Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président : M. S. CARSLBY, de S. Carsley & Co., Président "Central Heat, Light & Power Co."

Honorable L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.

Monsieur ROD. FORGET, M.P., de la société L. J. Forget & Cie.

Monsieur G. M. BOSWORTH, Vice-Président Canadian Pacific Railway Co.

Monsieur ALPHONSE RACINE de la Maison A. Racine & Cie, Marchands en Gros, Montréal.

Monsieur TANCREDE BIENVENU, Gérant Général.

BUREAU DE CONTROLE (Commissaires Censeurs)

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi

Vice-Président : Docteur E. P. LACHAPPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Honorable LOMER GOUIN, Premier Ministre, Province de Québec.

Gérant General : TANCREDE BIENVENU

Auditeur : A. S. HAMELIN. Inspecteur : ALEX. BOYER

7 Bureaux de Quartier dans la Ville

25 Succursales dans la Province de Québec

Département d'Épargne.—Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3 1/2 % l'an, suivant termes. Intérêts de 3% sur dépôts payables à demande

Correspondants Etrangers : ETATS-UNIS, NEW-YORK, Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. BOSTON : National Bank of the Republic.

BUFFALO : Columbia National Bank. CHICAGO : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital & Counties Bank.

FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsch Bank. AUTRICHE : Kais, Koen, Priv. Oesterreichische Landbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

"LA PROVIDENCE"

Assurance-Feu

Bureau chef : 52, rue St-Jacques
MONTREAL.

Souscription exigée par la loi : \$200,000.00
Taux réduits. Pertes payées promptement.

On assure spécialement : Eglises, Collèges,
Couvents, Stocks, Propriétés de Ferme
et Ménages.

On demande des Agents. S'adresser à

L. A. PICARD, Gérant.

Nous prions les membres de l'Alliance Nationale, de vouloir bien nous favoriser de leur bienveillant patronage.

L'ALLIANCE NATIONALE

J. A. Karch

ARCHITECTE

17, Côte PLACE D'ARMES MONTREAL

TEL. MAIN 3576

Résidence : 860 St-HUBERT; Téléphone Bell Main 4419
" " " " East 4323

DÉSIRÉ L. DESBOIS

AVOCAT, PROCUREUR, Etc.

20, rue St-Jacques, Montreal, Can.

Tel. Bell Main 2789
Tel. Bell Est 5384

Bureau du soir :
225, RACHEL

N. A. Millette, LL. B.

AVOCAT

97 RUE ST-JACQUES

MONTREAL

TÉL. BELL : EST 668.

E. E. DuVerger

L'OPTICIEN

Pratique et Scientifique de Montréal

10 ans de pratique à Chicago.

Ajustement parfait de Lunettes et Pince-Nez une Spécialité. Yeux artificiels, assortiment complet de Lunette à Opera, etc. EXAMEN GRATUIT DE LA VUE. Consultez-nous pour vos yeux et améliorez votre vue

202 St-Denis (Coin Ste-Catherine) Tel, Est 4647



D^r Armand D. Porcheron

CHIRURGIEN-
DENTISTE . .

713, rue Ste-Catherine Est

(Edifice de la Banque Hochelaga)

MONTREAL

LEANDRE PLANTE

Avocat

151, rue Saint-Jacques

TEL. MAIN 2254

Benefices

accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITE. — 1^o de \$5 par semaine, pendant 20 semaines, aux membres inscrits à une caisse locale ; 2^o de 50 centins par jour, pendant 24 semaines, par année, pour les membres inscrits à la caisse centrale. Maximum de \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION
1^o — Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alo. porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation au décès représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse ; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2^o — Certificat de Dotation

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alo. porteur.

(b) INDEMNITÉ AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de la dotation ; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation au décès représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation ; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admission : de 18 à 55 ans.
Contributions à taux fixes graduées d'après l'âge à l'admission.

Emile Beauchamp

Avocat

(de GEOFFRION & BEAUCHAMP)

72 Notre-Dame Est Phone M. 1860

Bureau du soir : 545 Amherst. Phone E. 1125.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la
Législature de la Province de Québec en
1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Tél. Bell 2255.

MONTREAL, FEVRIER 1908

QA ET LA

—o—
Votre ami fait-il partie de l'Alliance Natio-
nale?

* * *
Augmentez l'effectif et accumulez la réserve.
Voilà deux excellents moyens de rendre votre
société puissante et stable.

* * *
La société de secours mutuels provoque des
habitudes d'épargne qui sont très profitables à
ceux qui les acquièrent.

* * *
Le certificat d'assurance de votre société ap-
porte de l'argent au moment où le besoin s'en
fait le plus sentir, il maintient l'indépendance
de votre famille et l'empêche de dépendre de
la charité publique ou de se désagréger.

* * *
Aucun homme n'a le droit de laisser ses en-
fants à la charge du public et aucun homme de
cœur n'en a l'intention; mais les bonnes inten-
tions ne suffisent point, il faut agir et prendre
les moyens pour que cela ne se produise pas.

* * *
L'épouse, la mère, a assez d'embarras et de
douleurs à supporter lorsque le chef de famille
est conduit à sa dernière demeure, pour lui évi-
ter ensuite d'être obligée de manger le pain de
l'aumône ou de se mettre en esclavage immé-
diatement après les funérailles.

* * *
La plupart des hommes entreprennent la
lutte pour la vie avec les plus belles espéran-
ces; ils doivent toutefois savoir que tous ne
vivront pas assez longtemps pour réaliser leurs
projets et que plusieurs d'entre eux succomberont
prématurément. Dans quel état de fortune
laisseront-ils alors leur famille? Un bon cer-
tifcat d'assurance est la meilleure réponse à
cette question.

Lettre Circulaire du Secrétaire Général re Formule pour Réclamation d'Indemnité en Maladie

—o—
Montréal, 24 janvier 1908.

Monsieur et cher confrère,

Nous vous adressons des formules 5A, 5B
et 5c, nouveaux modèles adoptés récemment
par le Bureau Exécutif, ainsi qu'un modèle
de rapport, formule 5D, à l'usage des Comi-
tés de Visites, dans les cercles, (art. 166-8-9
des statuts) et des Comités de Surveillance,
dans les bureaux de perception, (art. 388).

Jusqu'à ce jour la formule 5c a été en
usage non seulement pour produire des cer-
tificats de curé ou de juge de paix, tels que
prescrits par les statuts, pour les membres
résidant en dehors des circonscriptions de
visite, mais aussi pour préparer les rapports
des Comités de Visite et des Comités de Sur-
veillance. Ce double emploi de la même for-
mule prêtait à confusion et l'usage d'une for-
mule distincte pour chacun de ces objets évi-
tera certainement des malentendus. Ainsi
donc, il est bien compris:

1. La Formule 5c servira pour la produc-
tion des certificats de curé ou de juge de
paix par les membres résidant en dehors de
la paroisse ou de la circonscription de visite
du cercle ou du bureau de perception, (art.
261, 263 et 266A).

2. La Formule 5D servira à la préparation
des rapports des Comités de Visite, aux cer-
cles, et des Comités de Surveillance de bu-
reaux de perception, au Bureau Exécutif,
pour les membres qui résident dans les cir-
conscriptions de visite.

Pour ce qui est des formules 5A et 5B, le
Bureau Exécutif a cru devoir y apporter des
modifications en diminuant le nombre des
questions et des renseignements qui doivent
être fournis ou en en changeant la forme.
Ces changements auront des avantages dans
un grand nombre de cas, mais les membres
des cercles et des bureaux de perception ne
devront pas perdre de vue que, dans l'intérêt
de la société et dans leur intérêt propre,
comme participants à la caisse des malades,
ils devront s'employer avec plus de vigilance
encore que par le passé pour assurer la
bonne administration de la caisse des mala-
des.

Veillez vous rappeler à ce sujet les arti-
cles des statuts concernant le paiement des
indemnités en maladie et notamment l'article
264. Les cercles qui désireront que les récla-
mations, (formule 5A) et les certificats de
médecin, (formule 5B) soient faits sous forme
de déclaration solennelle, ne devront pas ou-
blier qu'aux termes des nouvelles formules,
ils devront requérir le membre formellement,
dans chaque cas, de faire sa réclamation
ou de produire ses certificats de médecin
dans cette forme. Cela peut être fait après

réception de l'avis de maladie, au début, ou après réception de telle réclamation (5A) ou de tel certificat (5B), en transmettant au membre, avec copie de la résolution, de nouvelles formules pour leur permettre de remplir ces formalités.

Votre tout dévoué,

L. J. D. PAPINEAU, Sec.-Gén.

ERRATUM

Cl. Pointe-Claire No 277.—C'est par suite d'une erreur typographique dans la transposition de texte, que nous avons annoncé la suspension de ce cercle dans notre dernier numéro.

— : o : —

CONDOLEANCES

Les cercles et bureaux de perceptions suivants ont voté des condoléances aux personnes ci-après mentionnés

Cl. St-Pierre No 8.—A M. le Dr Lalonde, à l'occasion de la mort de son frère; M. Stanislas Jeannotte, à l'occasion de la mort de ses deux enfants.

Cl. Delorimier. No 112.— A Monseigneur Bruchési, à l'occasion de la mort de sa mère; A M. Majorique Paquette, à l'occasion de la mort de son enfant.

Cl. St-Paul de Grand'Mère No 165.—A M. Raoul Gendron, à l'occasion de la mort de sa fille; A M. Philippe Juneau, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. Lasalle No 197.—A M. D. Bénard, à l'occasion de son épouse.

Cl. Royal No 267.—A M. Arthur Larue, à l'occasion de la mort de son enfant.

— : o : —

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé les confrères, dont les noms suivent, ses substituts auprès de leur cercle respectif, savoir:

MM. I. N. Soly, cl. Notre-Dame No 11; T. Bonhomme, cl. Papineauville No 40; M. T. Côte, cl. St-Jean No 78; F. Labelle, cl. Ste-Rose No 98; A. Moisan, cl. de la Beaupré No 101; Rév. J. C. Grenier, cl. St-Tite No 119; H. Achin, cl. St-Lambert No 121; Joseph Fortier, cl. Ste-Scholastique No 162; Esdras Germain, cl. Ste-Jeanne No 198; J. H. Larose, cl. Pie X No 204; Théophile Joly, cl. Lafontaine No 206; V. O. Morissette, cl. Lavallée No 214; L. P. Marchand, cl. St-Théophile du Lac No 226; M. Ste-Marie, cl. St-Thomas No 246; Onésime Dupuis, cl. Lacadie No 273; J. A. Auclair, cl. St-Prime No 284; Alfred Blanchard, cl. St-Ignace No 33; L. A. Lessard, cl. Notre-Dame de Granby No 116; Joseph Lebeau, cl. St-Pierre aux Liens No 145; E. Gaudreau, cl. Béland No 159; F. X. Taillon, cl. Limoilou No 168; Joseph Duhois, cl. St-Ferdinand No 190; Alphonse Bilodeau, cl. D'Youville No 233; A. Perron, cl. St-Alban No 269; Zénon Michel, cl. Pointe-aire No 277; Adrien Filion, cl. St-Jovite No 286.

MÉDECINS-EXAMINATEURS:

Le choix des médecins ci-après nommés, a été ratifié par le Bureau Exécutif:
MM. L. S. Trudeau, B. P. Montréal Sud

N. B.—Les membres des comités ci-dessus indiqués ne sont pas tenus de visiter les malades hors de leur circonscription de visite, ni de faire rapport sur leur état de santé, mais ils doivent, néanmoins, aviser la direction de la caisse, diligemment, des faits à leur connaissance de nature à aider à l'appréciation des réclamations.

— : o : —

NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTIONS

B. P. Gentilly, No 239.—Institué à Gentilly, comté de Nicolet, le 2 octobre 1907, et organisé par le Dr J. L. Leprohon.

Comité de Surveillance: MM. J. L. Tourigny, prés., Jos. Rioux et J. E. Poisson. Percepteur, M. J. A. Lamarche. Md.-Ex., L. S. Giroux.

B. P. Plamondon, No 240.— Institué à Plamondon's Mills, comté de Wolfe, le 2 décembre 1907, par M. G. H. Vaillancourt et organisé par M. Emile Chainé. Comité de Surveillance: MM. E. Michel, Prés. et F. Geoffrin et Ovide Gosselin. Percepteur: M. J. B. A. Plamondon. Md.-Ex., A. Thibault.

B. P. St-Alphonse, No 242.— Institué à St-Alphonse, comté de Chicoutimi, le 4 décembre 1907, par le Dr J. Giguère et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. O. Simard, prés. et J. Bouchard, W. Gagnon. Percepteur: L. J. Levesque. Md.-Ex., T. Mayrand.

B. P. St-Alexis, No 243.— Institué à St-Alexis, comté de Chicoutimi, le 12 déc. 1907, par le Dr J. Giguère et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. Ed. Savard, prés., et Johnny Fournier et Jos. Pagé. Percepteur: M. H. Tremblay. Md.-Ex: H. Duhaime.

— : o : —

FELICITATIONS

Cl. St-Charles No 10.—Ce cercle à sa réunion du 22 janvier a voté des félicitations à MM. L. A. Lavallée, premier Vice-Président Général de l'Alliance Nationale, et à M. le Dr E. G. Dagenais, médecin-examineur du cercle, à l'occasion de leur élection au Conseil de Ville de Montréal.

— : o : —

No 231; J. Millier, B. P. Rosemont No 233; E. F. Plourde, B. P. St-André No 235; H. Tousignant, B. P. St-Coeur de Marie No 236; Hector Roy, cl. St-Paul No 36; P. Vandandaigne, cl. Ste-Cécile No 181; J. A. W. Jarry, cl. Houle No 268; E. Lamy, cl. St-Prime No 284; J. M. P. Sylvestre (adjoint), cl. Maskinongé No 39; Jules Lafleur, cl. St-Jean No 78; L. A. Lessard, Notre-Dame de Granby No 116; F. Bertrand, cl. d'Youville No 233.

CERCLES SUSPENDUS

Cercles Chapleau No 294, et Chambord No 299, ont été frappé de suspension le 1er février pour défaut de transmission en temps requis, de leurs rapports et remises de décembre dernier.

CERCLE REINTEGRE.

Le Cercle Immaculée Conception No 224, a été réintégré le 28 janvier 1908.

ACCUSES DE RECEPTION

Howick, P. Q., 9 mai 1907.
M. L. J. D. Papineau, Sec. Gén.,
Alliance Nationale, Montréal, P. Q.

Cher Monsieur,

Votre chèque pour \$914.15 règlement du certificat dont mon défunt mari était titulaire dans votre association a été reçu voilà quelques jours, comme promis dans votre lettre du 3 de ce mois. Mes plus sincères remerciements et félicitations pour le zèle et le dévouement que vous avez su appliquer dans cette cause.

Bien à vous,

Dame veuve J. FULLUM.

St-Pierre, le 29 mai 1907.
M. Papineau, S. G., Montréal,

Cher Monsieur,
J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution qui a été adoptée, par notre cercle à sa dernière assemblée tenue à St-Pierre le 26 courant

Il a été proposé par Hormisdas Fontaine, secondé par Hormisdas Fréchette, que le cercle Provencher No 156, adresse des remerciements au Bureau Exécutif, pour la prompte exactitude qu'il a apporté à payer la somme de \$2,000, montant de l'assurance de notre regretté confrère, Bte Lafrance. (Adopté.)
Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

V. RENUART, S. A.

Ste-Genève, 10 juillet 1907.

L. J. D. Papineau, S. G.,
Monsieur,

J'ai reçu ce jour de l'Alliance Nationale, le chèque No 11660, au montant de \$500.00, en règlement du certificat de Dotation No 12384 dont feu Anthime Brisebois était titulaire.

Veuillez accepter mes remerciements et me croire,

Votre tout dévoué,

Dalbé LANIEL, ès-qualité.

Montréal, 27 juillet 1907.

A M. le Sec.-Gén.,

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre chèque de \$1,000 en paiement du certificat dont feu mon mari, Jos Pregent, était porteur lors de son décès dans votre société. Et je tiens à vous offrir mes plus sincères remerciements à vous et aux officiers du Cercle St-Auguste pour la promptitude avec laquelle vous avez réglé cette affaire.

Bien à vous,

Dame Jos. PREGENT.

Maskinongé, le 27 juillet 1907.

A M. L. J. D. Papineau, S. G.,
Alliance Nationale.

Monsieur,

Le Substitut du Président Général, du cercle Maskinongé No 39, M. Félix Gonville, m'a remis le chèque de votre société au montant de cinq cents dollars, en paiement de l'assurance de mon défunt mari.

Je vous prie d'agréer mes remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez réglé cette affaire.

Veuillez me croire, Monsieur, votre dévoué,

Sarah DESAULNIERS.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Certif. de part.	DECÉDÉ			Médecin Examinateur
		Age	Cercle ou B.P.	Date		le	Age	Cause	
715	Ovilia Lavoie.....	31	Chicoutimi, No 140..	12-8-02	\$ 500	11-11-07	36	Hémorragie	J. D. Warren
716	Octave Tardif.....	19	St-Désire, No 189....	17-3-07	1000	12-11-07	21	Pneumonie.	G. D. Parais
717	Edouard Cardinal....	45	Laprairie, No 99.....	4-12-04	1000	22-11-07	58	A. gine de. oitrine.	S. Longtin
718	Gédéon Daoust.....	36	B F. S. Polycarpe, 33	4-6-04	1000	7-12-07	40	Pneumo pneumonie	Jos Moette
719	Philipp Lemire.....	19	Larocque, No 25.....	10-10-95	1000	11-12-07	31	Pneumonie	W. Smith

Etat Financier

Au 31 Décembre 1907

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 30 novembre 1907	\$.717,741.16
Produit des contributions	17,291.29
Intérêts	7,709.06
	<u>\$742,741.42</u>

DEBOURSES

Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
Elzéar Christin dit St-Amour	\$. 2,000.00
Elie Brassard	1,000.00
J. Hercule Bourassa	1,000.00
J. Ealias Henry Marier	1,000.00
J. B. Sylvestre	500.00
Edouard Cardinal	1,000.00
Octave Tardif	1,000.00
Ovila Lavoie	500.00
" Caisse Générale, 5% des contribu- tions	864.56
" Remboursement contributions	2.00
" balance au 31 Décembre 1907	733,874.86
	<u>\$742,741.42</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 30 novembre 1907	\$.222,498.17
Produit des contributions	1,244.03
Intérêts	246.00
Réserves	36.50
	<u>\$ 24,024.70</u>

DEBOURSES

Par indemnités	525.89
" Réserves	7.00
" Caisse Générale, 5% des con- tributions	62.20
" balance au 31 décembre 1907	23,429.61
	<u>\$ 24,024.70</u>

CAISSE GENERALE

RECETTES

A 5% des contributions	926.76
" Rétribution	45.00
" Revue	88.62
" Droits d'entrée	167.50
" Revision et mutation	90.00
" Fournitures	228.49
" Intérêts	7.52
" Assurance garantie, officiers Cer- cles et B. P.	112.05
" Dépôts re-prêts	15.00
" Divers	16.48
	<u>\$ 1,697.42</u>

" balance au 1er décembre 1907	1,253.72
	<u>\$ 2,951.14</u>
" balance au 31 décembre 1907	1,550.37
	<u>\$ 4,501.51</u>

DEBOURSES

Par Organisation	249.25
" Fournitures	481.75
" Propagande	645.20
" Entretien du bureau :	
Loyer	161.00
Eclairage	15.50
Réparations	1.07
Assurances	14.00
Télégraphe, téléphone, poste et express	78.87
Impressions	44.75
Papeteries	132.04
Mobilier	416.75
Salaires d'officiers et em- ployés	787.81
Revision examens	407.20
Divers	54.81
" Inspection	339.74
" Frais placements	25.34
" Investigation réclamation	16.95
" Revue	567.73
" Frais voyages d'officiers	4.95
" Assurance garantie officiers, cercles et B. P.	1.80
" Remboursement dépôts re- prêts	27.00
" Divers	28.00
	<u>\$ 4,501.51</u>

RESUME

Balance Caisse de Dotation	\$.733,874.86
" " C. des Malades	23,429.61
" " d'Epargne	51,998.55
	<u>\$809,303.02</u>

Moins Caisse Générale	1,550.37
	<u>\$807,752.65</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques	32,837.90
Municipalités Scolaires	46,438.93
Municipalités	25,760.00
Prêts hypothécaires	697,980.60
Dépôt Gouvernement Nouveau Brunswick	10,000.00
	<u>\$813,017.43</u>
Cercles, etc.—Surplus de remises non couvertes par les rapports men- suels, etc.	726.49
	<u>\$812,290.94</u>
Avances par Banques pour compléter prêts hypothécaires	4,538.29
	<u>\$807,752.65</u>

Montréal, 31 Décembre 1907.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,

J. A. MIGNAULT,

Auditeurs.

AVIS AUX MEMBRES MALADES

Formalités à remplir

1^o AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant nature et cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de regis des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2^o CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5b).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3^o RECLAMATION (formule No 5a).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5b), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5c).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4^o ARTICLES DES STATUS A CONSULTER.

(A) Pour Caisses locales des malades: 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisses Centrales des malades: 247, 249, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5^o FORMULES (ou se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se font un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois,

les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

ABBREVIATIONS. — CL. signifie Cercle; S.B.P.G., Substitut du P.G.; S.A., Sec.-Archiviste; S.F., Sec.-Financier; Md E., médecin examinateur.

1^o — CL. ST-JOSEPH, Montréal; S.B. P.G.F.X. Leduc, 601 St-Urbain; Prés. Alex. Prud'Homme; Md E. G. E. Larin; 283 St-Denis; S.A., G. Bourdon, 21 Versailles; S.F., J.B. Levesque; 321 Seigneurs. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol.

2^o — CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A., E.A. Grisé, Workman; S.F. Herm. Monéte 192 Duvernay Reunions, 1^{er} et 3e vendredi, 45 vmet, 8 hrs p.m.

3^o — CL. BEAUBARNOL, S.A. Jos. Fortier; S.F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

4^o — CL. DORVAL: S.A., Emery Quénel; S.F., J.B. Lesieur; 4000 Ummeries. Réunions, 1er et 3e mardi, 7.30 hrs p.m., Salle Tardif.

5^o — CL. VILLE-MARIE, Montréal: S.A. Edouard Barbeau, 2336 St-Jacques; S.F., J. A. Blanchard, 975 St-Jacques; Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m., Salle Baby, 98 rue Fulford.

6^o — CL. SAURE-COUC, Montréal: Chaplain, R.v. F. L. T. Adam, Cha. Hon.; S.F., G. J. Nap. Perrault, 857 Ontario Est; Frs. J. Wilf. Michaud, 548, Plessis; S.A., J. R. Beaudoin, 237 Visitation; S.F. W. Dufault, 784 Ontario Est Md. E. J. A. Lapierre, 410 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredi 8 hrs p.m. Salle St-Vincent de Paul.

7^o — CL. ST-ANNE DE BELLEVUE: S.A. L. J. Boileau; S.F. T. M. C. Beizer. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p.m. salle J S Vallée.

8^o — CL. ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo Bédard, 1136 St-André; S.F., J. A. Michaud, 1008 St-Hubert. Réunions, 4e jeudi, 8 p.m., salle Dionne, 784 Ste-Catherine Est.

9^o — CL. ST-JEROME, Co. Jacq. Cartier; S.A., J. B. L. d'Arcy; S.F., T. A. Z. Liberman. Réunions, dernier mercredi, 7 h. p.m., chez le nota re Liberman.

10^o — CL. ST-CHARLES, Montréal: Chaplain, R.v. A. C. Robillard St.P.G. Isid. F. Rittier, 146 Centre; Prés. F. X. A. Fortin, 292 Centre; Md E. E. G. Dagenais, 357 Centre; S.A., N. Boissie, 411b Centre; S.F., S. Laprade, 397 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredi, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

11^o — CL. NOTRE-DAME, Montréal: S.A. S.F. et T. Dr O. E. Cartier, 303 Carré Chabollis. Réunions, 4e mardi, 8 heures p.m., 193 rue St-Maurice.

12^o — CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 1838 Notre-Dame O.; S.F., P. G. Poivrie, 46 Ave Laporte. Réunions, 2e et 4e jeudi 8 hrs p.m., Salle Union St-Joseph St-Henri, 1882 Notre-Dame O.

13^o — CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., M. D. Raoul Larose, 187 St-Hubert; S.F. J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi, 3 h. p.m., au No 80 St-Jacques.

14^o — CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne; S.A., A. Desrosiers; S.F., F. P. Vannier. Réunions, 4^e jeudi, 8h. p.m., salle Trudel.

15^o — CL. ST-MEDARD, Coteau-Station: S.A., H. B. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 2e dimanche, salle Doucet 3 30 hrs p.m.

16^o — CL. ST-VALIER, Québec: S.A., L. J. B. Lévesque, rue Hermine; S.F. et Trés., Emélio Vallières, 412 St-François; Réunions, 2e et 4e mercredi, 8 hrs p.m., Salle Moisés.

17^o — CL. ST-STANISLAS, Co. Beaubernois: S.A., Moïse Bergvin; S.F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

18^o — CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, Isle Perrot: S.A. W. Flor S. F., J. Daoust. Réunions, 2e dimanche, 2 1/2 h. p.m. bureau du curé.

19^o — CL. LAROCQUE, Sherbrooke: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Bédard. Réunions, 2e jeudi, 7.30 hrs p.m. édifice Murray, rue King.

20^o — CL. ST-JOHN DE TERREBONNE: Chaplain, M. l'abbé Perrault; S.B.P.G., J. Charbonneau; Prés., J. A. L. Larose; S.A., A. Friguault; S.F. et T., Joz. Gauthier; Md. E., L. L'Affricain. Réunions, 2e et 4e mercredi, à 7.30 m. 540 des Artistes.

No 23—CL ST-MARTIN Co. Laval: S.A., C.A. Descoms M.V., Bord-à-Plouffe: S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 24—CL HOCHRELAGA, Montréal: S.A., A. Roy, 28a Darling: S.F., W. Desjardins, 18 Déry. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 21—CL MONTREAL, St-Jacques L'achigan: S.A. et T. M. Sanger, N.P.: S.F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., à la salle publique.

No 34—CL SALABERRY, Valleyfield: A. D. A. Dalgas: S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 26—CL ST-PAUL, ville St-Paul: S.A., N. Dumont: S.F. et T. Narcisse Boyer. Réunions, 4e mardi, 8.30 hrs p.m. salle Daoust.

No 27—CL CONTRECOEUR: S.A. et M.E., Dr G. Marcotte: S.F. 48 Handfield. Réunions, dernier lundi, oursau E. Handfield, 7 p.m.

No 42—CL ST-VINCENT, Montréal: S.A., J. E. Lachapelle 156 Ste-Catherine Est. S.F., J. H. Paquette, 29 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CL ST-LOUIS, Montréal: S.A., G. A. Mailloche, 909 Demontigny Est: S.F., Jos. de Vandreul, 697 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brant, 571 rue Berri.

No 45—CL RIGAUD: S.A., J. A. H. Chevrier: S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, 1er dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 48—CL SAGARD, Sault-au-Récollet: S.A., Avila Prévoost: S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévoost, à 8 hrs p.m.

No 49—CL JACQUES-CARTIER, Lacbe: S.A., J. S. A. Ashby: S.F., Alb. St-Denis. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Union St-Joseph.

No 50—CL ST-GUILAUME, Co. Yamaska: S.A., P. B. Sylvester: S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche, 8 hrs p.m., salle Pulliqua.

No 54—CL ST-JEAN CHRYSOSTOME: S.A., J. E. Dérome: S.F. et M. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier lundi, 7 hrs p.m. salle du Conseil.

No 58—CL STE-JUSTINE: S.A., Georges Desparois: S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 8 hrs p.m., chez M. Desiré Laumon.

No 60—CL SOULANGES, Les Océans: S.A. Roch LeRoux, Cacodac Pointe: S.F., O. Labourdadière. Réunions, dernier vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.

No 61—CL MAISONNEUVE, Montréal: S.A., L. P. Fortin 1313 St-André: S.F., P. Lesage, 1173 St-Hubert. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle Eiffel, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montargy.

No 65—CL NOTRE-DAME DE HULL: S.A., Hor. Piré: S.F. et T., Henri Bélanger, rue Principale. Réunions, 1er et 3e vendredis, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 hrs p.m.

No 65—CL ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphanie: S.A., Médard Forest: S.F. Geo. Dufort, N.P. Desnoyers, dernier mercredi chez le notaire Dufort.

No 66—CL LAFRAIRIE: S.A., Alphonse Durancan: S.F., A. F. Grondin. Réunions, 2e lundi, chez A. F. Grondin.

No 67—CL ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe, Qué.: S.A. B. L'Hôte: S.F., L. A. Breton. Réunions: 1er et 3e mardis 197, Cacodac.

No 69—CL ST-GEORGES, Maisonneuve: S.A., Michel Couture, 475 Orléans: S.F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 181 Lévesque.

No 72—CL ST-BARTHELEMI, Co. Berthi: R. Chapelin, 845 Rue Egée Basin: S.F. P. G., Jos. Lafontaine. Prés. Ars. Barette, M. E. E. Leclerc: S.A., Jos. Joinville: S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi, 8 hrs p.m.

No 73—CL CHARLEMAGNE, Ville St-Louis: S.F. P. G., J. P. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert: Prés., J. B. Martineau, 1173 Ste-Marguerite: S.A., Léon DeFoy, 490 av. Mt Royal. S.F., L. N. Cadieux de Courville, 96 Pontiac: M. E., Ern. E. Lauson, 411 Ave. Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Pontiac 8 hrs p.m.

No 79—CL BOURGET, Montréal: Chapelin, Rév. M. Demers, curé: S.F. P. G., J. C. Lamphie, 483a St-Hubert: Prés., J. P. Labarre, 333 Fullum: M. E., Ad. Corsin, 215 Maisonneuve: S.A., J. B. Desautiers, 177A Beaudry: S. F., W. H. Piché, 870, Dorchester Est. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine, 8 hrs p.m.

No 80—CL PIERREVILLE, S.A. W. L. Shooner: S.F., E. Shooner. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Shooner.

No 82—CL ST-CASIMIR, Co. Portneuf: S.A., L. A. Lacroix: S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, 7.30 hrs. p.m. salle Frenette.

No 92—CL ST-JOACHIM, Louisville: S.A., J. A. Vadeboncoeur: S.F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et dernier du mois, édifice Bélar, 8.30 hrs p.m.

No 94—CL NOTRE-DAME DES VICTOIRES, Québec: S.A. L. E. Labrosse, 11 carré Notre-Dame: S.F. et T., J. A. Guvvin, 300 Richelieu. Réunions, 2e lundi, 8 hrs p.m., 11 carré Notre-Dame.

No 99—CL STE-MARIE DE LA BEAUCE: S.A., F. Pepin: S.F., A. Lemioux. Réunions, dernier dimanche, après la messe, salle publique.

No 100—CL ST-FRANÇOIS D'ASSISE, Beauveville: S.A., E. O. Lemioux: S.F., et T., Geo. Lachance. Réunions, dernier dimanche, 8 hrs p.m., salle Lachance.

101—CL DE LA BEAUCE, St-Georges, Co. Beauce: S.A., S. Paouet: S.F., Joseph Gagné. Réunions dernier dimanche, chez M. J. Ger Lemelin, 1.30 hrs p.m.

No 103—CL ST-BERNARD, Sorel: S.A. et S.F., A. P. Vanasse. Réunions, 2e dimanche, salle Vanasse.

No 108—CL CHAMPLAIN, Québec: Chapelin, Rév. J. E. Pihet: S.F. P. G. et M. E., P. E. Bédard, 236 St-Jean: Prés., Jos. Rondeau, 618 St-Jean: S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelot: S.F., J. E. Rondeau, 618 St-Jean. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m. salle Monreuil, 87 D'Aiguillon.

112—CL DELORMIER: S.A., Emile Guyon, Tétracéville, J. F., Wilfrid Fortier, 34 Garand: Réunions 2e et 4e lundis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 26 rue Brébeuf.

No 114—CL ST-EUSEBE, Montréal: S.A., Pierre Guénette, 16 Neillada: S.F. et M. E., J. A. Ranger, 1237 Ontario Est. Réunions, 2e jeudi, salle Lemioux, coin Lafontaine et Ber-ville, 8 hrs p.m.

No 116—CL NOTRE-DAME DE GRANBY: S.A., Clarence Fortin: S.F., F. A. Peltier. Réunions dernier mardi, 7 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CL ST-AUGUSTE, Montréal: S.A., J. A. Delorme, 154 Agnès: S.F. Le Desrochers 264 St-Jacques. Réunions, 1er et 3e mardis, 3881 Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118—CL GAERNAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 211 Chamham: S.F., Jos. Leblond, 89 Vintet. Réunions, 2e mercredi, salle Duverny, 45 Vintet, 8 hrs p.m.

No 119—CL ST-TYRE: Chapelin et S.F. G., M. le curé J. B. Grenier: S.A. et S.F., J. P. Jacob: M. E., L. N. E. Lacourrière. Réunions, 2e dimanche, 3 hrs p.m., salle Leduc.

No 122—CL DUVERNEY, Montréal: Chapelin et S.F. G., Rév. M. Beaudin: Prés. J. A. Lacroix, 205 Duverny: S.A., Joseph Ménéard, 194 Duverny: S.F., O. Lacroix: M. E., M. E. H. Desnoyers, 1377 Notre-Dame Ouest. Réunions 2e jeudi, à la salle Duverny, 45 45 Vintet, 8 hrs p.m.

No 124—CL TRÉLUVIER, Trois-Rivières: S.A., L. G. Jourdain, Bureau de Poste: S.F., A. Lacroix, 23 Beauvergne. Réunions, 1er et 3e mardis, à 8 hrs p.m., 128 Notre-Dame.

No 125—CL STE-GENEVIÈVE DE BATHON: Chapelin: Rév. M. Bellenave: S.F., G. Desautels: Prés., Lib. Bélanger: S.A., L. M. J. Thibault: S.F., et T., O. Duval: M. E., F. A. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.

No 126—CL ST-RODOLPHE, Montréal: S.A., J. A. H. Bohé: Rév. M. 726 Huntly: S.F., J. B. Beaudry, 2910 St-Hubert: Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Rodolphe, 265 Beaudry, 8 hrs p.m.

No 127—CL OLIVE, Montréal: Chapelin, Rév. W. Hébert, P.S.S.: S.F. P. G. Armand Grenier, 74 St-Jacques: Prés., Jos. Charreter, 122 St-Denis: S.A., O. Lescault, 706 St-Urbain: S.F., J. A. Chouard, 877 Dorchester Est: M. E., J. A. Gagnier, 266 St-Denis. Réunions, 2e mercredi, Réunion: National, 2 Larivière p.m.

No 128—CL BEUCHERIE, Montréal: S.A., J. M. R. Larivière 35 Bucher 47 A. D. Quintin, 760 Ontario Est. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Louis, 266 Flossi, 8 hrs p.m.

No 140—CL OHIOUTIME: S.A., D. V. Morrier: S.F., A. G. Morrier. Réunions, 1er vendredi, salle Ohéoué Saguenay, 8 hrs p.m.

No 146—CL STE-MARIE, Montréal: S.A., Ar. Bourbonnière, 94 Rivard: S.F., Jos. Marois, 218 Plessis. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gareau, 265 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

No 148—CL CHENIERE, Montréal: S.A., Geo. Guy, 265 Richelieu: S.F., F. Basile, 1268 Ste-André. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CL ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chapelin, Rév. M. Ancelet, curé: S.F. G., Albert Dépatie, 451A Drolet: Prés., N. G. Leclerc, 874 Sanguinet: S.A., E. A. Desrochers, 624 Wentworth: S.F., J. J. Fortin, 1145 Boulevard St-Laurent: M. E., P. Barette, 337 Drolet. Réunions, 2e et 4e vendredis, 177 Sanguinet, 8 hrs p.m.

No 150—CL LARTIGUE, Longue-Pointe: S.F. G., O. Barette: Prés., Jos. Vité: S.A. G. E. Leves: S.F. et T., F. Z. Guy: M. E., J. P. Deschambault. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beauvergne.

No 152—CL LECLERC, Westmount, E. I.: Chapelin, Rév. Nap. Leclerc: S.F. G., A. Archambault, 6 Longley, 115, Prés. J. O. Maranda, M. D., 266 Elm: S.A., James Fessaine, 216, Gaullin Av.: S.F., J. R. A. Serrard, 373 Park Place. M. D. J. H. B. Bucher 54 av. Hamlet. Réunions, 1er et 3e dimanche 2 hrs p.m. salle de Cour Fidélité, 143 Main St.

No 190—CL. VERDUN; S. A., J. A. Leclair, 129 de l'Église; S.F., Edgar St-Onge, 17 de l'Église. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Caron, 2 Mulla; kv 8 hrs p.m.

No 193—CL. STE-SCHOLASTIQUE; S. A., Paul Em. Rochon; S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, saie au Marobé, 8 hrs p.m.

No 193—CL. DOLLARD, Montréal; S. A., A. E. Sénécal, 75 Beacore; S.F., L. G. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 530 Wellington.

No 195—CL. ST-PAUL DE GRANDMÈRE, Grand Mère; S. A., Ar F. Tremblay; S.F., T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Leslors.

No 196—CL. LACHESNAYE, Fraserville; S. A., J. Y. Pommet; S.F., Alfred Desjardins, Rivière du Loup. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170—CL. LEON XIII, Montréal; S. A., J. E. Beaulieu, 366 Montcalm; S.F., J. A. La Roche, 400, Mont-Royal. Réunions, 2e et 4e vendredis, 8 hrs p.m.

No 171—CL. CREMAZIE, Ville St-Louis; Chapelain, Rev. G. M. Lepellier, Pire curé, Chan. Hon. V.F.; S.F., G. Alf. Duhanau, 638 Bd St-Joseph; Prés., Nap. Roy, 79 Carrière; S. A., Océ. Desnoeufs, N. P., 1820 St-Laurent; S. F., Alex. Drouin, 62 de Gagné; Md.E., E. Feltzer, 3039 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis, Édifice Bq. des Marchands, coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.

No 173—CL. FRONTENAC, Montréal; S. A., Ans. Drouin 120 Ste-Elisabeth du P.; S.F., J. G. Lacourse, 319 Amherst. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Eiffel, coin Amherst et Demontigny.

No 173—CL. CONTANT, Montréal; Prés., Alo. Dalpé, 470 St-André; S. A. Edr. Durette, 52 Faro LaFontaine, S. F. Ern. Laquerre, 432 Leguachetière Est; Md.E., J. E. Bastien, 96 Visitation, 743 Bell, no. 3424. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et Demontigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis; Chapelain, Rev. A. J. Fréteault; S.F., G. Onda, Tremblay, 154 Quai de l'Est; Md.E., H. Paradis, 1377 St-Dominique; Md. E., J. G. Dupas, 2380 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e vendredis, 8 hrs p.m., salle Club Macul, 89 Beaubien.

No 177—CL. PAPINEAU, Montréal; S. A. E. Huberdeau, 1947 Ste-Catherine Est; S.F., J. A. Fournier, 15 Dufresne. Réunions 2me vendredi, salle Larivière, rue Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179—CL. ST-CAMILLE, Co. Wolfe; S. A. et S.F., Anatole Beaubien. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 8 00 hrs p.m.

No 180—CL. ST-PHILEMON, Stoke Centre; S. A., F. X. D. Tremblay; S.F. et Trés., A. Dupin; Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 2e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CERCLE STE-CECILE, Co. Compton; S.F., G. Rev. W. H. Gaultin; Prés., Joe. Boy; S. A. S.F. et Trés., J. G. Beaudoin; Md. E., P. Vandanda gue. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. G. Beaudoin, à 8 hrs p.m.

No 183—CL. RACINE, Weedon; S. A., S.F. et Md.E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 2e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 8 hrs p.m.

No 183—CL. ST-FROSPER; S. A. S.F. et Md.E., F. X. Massotina. Réunions, 2e mercredi, 1 1/2 hrs p.m., salle Publique.

No 186—CL. ST-ALPHONSE, Theford Mines; S. A., O. Vallançant, S. F., et T. Jos. Dugré. Réunions, dernier jeudi, salle Ferron, 7 hrs p.m.

No 187—CL. ST-APOLLINAIRE; S. A., Emile Rousseau; S. F. et T. Benj. Demers. Réunions, dernier samedi, au couvent, à 7 hrs p.m.

No 188—CL. LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière; S. A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.

No 189—CL. ST-DÉJÉRÉ, Black Lake; S. A., David Champagne; S. F., J. R. Onésime. Réunions, 2e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190—CL. ST-FREDINAND, St-Ferdinand d'Hallfax; S. A., S. F. et T., A. Fred Robergo. Réunions, le 28 du mois, salle Ferron, 8 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo; S. A., M. Bourgeois; S.F., Léon Rasloot. Réunions, 2e dimanche, 1 h. p. m. salle de la Fabrique.

No 195—CL. DUMOULIN, Yamachioie; S. A. et S. F., A. J. Descoeurs. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descoeurs.

No 197—CL. LA SALLE, Montréal; S. A., H. Emile Duquette, 76 St-Ferdinand; S.F., J. O. Duquette, 117 St-Augustin. Réunions, 1e et 3e mardis, 8 heures p. m., salle de l'Union St-Joseph, 1822 Notre-Dame Ouest.

No 199—CL. ST-BAEI'E, Co. Portneuf; S. A., J. L. Hardy S.F., Jcs Genest. Réunion, dernier lundi, 7,30 hrs p.m.

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner; S. A., Cléop. St-Cyr; S.F., J. B. Morin. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204—CL. PIE X, West Shefford; S. A. et S.F., J. A. Gagnon. Réunions, dernier jeudi du mois, à la salle Elm Grove Hall, 8 hrs p.m.

No 206—CL. LAFONTAINE, Montréal; S.F., G. Théop. J. Jy, 264 Chateauguay; Prés., J. E. Beaulieu, 276 St-Charles; S. A., F. Duhaime, 739 Charlevoix; S. F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md.E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Piaré, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe; S. A., J. O. Vésteas; S.F., L. E. Charon. Réunions, 4e dimanche 8 hrs p.m., chez le S.F.

No 208—CL. ST-OURS, Co Richelieu; S. A., R. H. Duhamel, 30-Roch; S.F., J. H. A. Larosa. Réunions, 2e dimanche, après la messe, bureau des notaires Duhamel & Robs d

No 209—CL. COURCELLES, Co. Beauce; S. A., Uld. Allard; S.F. et T. Nap. Brouseau. Réunions, dernier dimanche, 3 h p.m.

No 210—CERCLE ST-VITAL, Lambton; S. A., Cléophas Roy; S. F., Elzéar Deveaux. Réunions, 3eme dimanche.

No 213—CL. CADEUX, St-Joseph de Sorel; S. A., G. A. Lévesque; S.F. et Md.E., J. J. Guertin. Réunions, 4e dimanche, à 8 hrs p.m., salle Filstrault.

No 213—CL. ST-ROCH, Co L'Assomption; S. A. et S.F., Arcade Lebeau; Md.E., J. A. Labrèche. Réunions, dernier dimanche, 3,30 hrs p.m., chez le curé.

No 214—CL. LA VALLEE, Capusapec; S.F. et S. A., J. Rioux. Réunions, dernier dimanche, 2 30 hrs p.m., salle Bourchard

No 215—CL. ST-PACOME, Kamouraska; S. A., L. M. Lebrun; S.F. et Md.E., T. W. Michaud. Réunions, dernier dimanche, salle Publique, après vêpres.

No 217—CL. STE-PRAKÈDE, Bromptonville; S. A., J. O. Beausarais; S.F., Jules Dumont. Réunions, dernier dimanche, 1,30 p.m.; sou-bassement de l'église.

No 219—CL. GRAVEL, L'Avenir; S. A., Jcs. Goren; S.F., I. C. St-Amant. Réunions, 2e jeudi, 7,30 hrs, bureau du notaire St-Amant.

No 221—CL. ST-MALACHIE, Ormstown; S. A., L. A. Rousseau, M. P.; S. F., J. E. Dacost. Réunions, dernier dimanche, à la salle de l'école catholique, 11,30 h. a.m.

No 223—CL. GARDE CHAMPLAIN, Québec; S. A., J. G. Bélanger 246 Rue Richelieu; S.F., Léon Nadeau, 184 Ste-Thérèse. Réunions, 2e mardi, 8,30 p.m., salle Brunet, rue St-Joseph.

No 224.—CL. IMMACULEE-CONCEPTION, Cookshire; S. A., Nap. Voisine; S.F., Art Laprise. Réunions, 2e dimanche, 7,30 hrs p.m., à l'école catholique du village.

No 226—CL. ST-TROPHIME DU LAC, Lac à la Torne S. A., Dons' Belle-fruille; S.F. et Md.E., J. E. troisième vendredi, 8 hrs p.m., chez M. le curé Soulay.

No 227—CL. VIGER, Montréal; S. A., Alb. Desnoeufs, 26 Dufresne; S. F., H. A. Quintal, M.D., 737 Ste-Catherine. Réunions, salle Larivière, 5 rue Dufresne, les 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m.

No 228—CL. DUFRESNE, Sherbrooke-Est; S. A., Wm. Légaré; S.F., McGeog. Réunions; 3e mercredi, salle Murray, rue King, à 7,30 hrs p. m.

No 229—CL. FAHRE, Delorimier; S. A., A. C. Miller, 1129, ave Delorimier; S.F., et Trés., J. N. P. Laferrière, 1106 Richel; Md.E., Alf. Daultin, 1108 Rachel. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Delorimier, 116 ave Mans-Royal Est, 8 hrs p.m.

No 230—CL. LA VIOLETTE, Capetown; S. A., J. E. Magrand; S.F. et Trés., Rev. J. C. McGeog, Capetown Mine. Réunions, 2e samedi à l'école paroissiale.

No 232—CL. D'YOVILLE, Sherbrooke; S. A., G. H. Vallançant; S. F. et T. E. C. Gatién. Réunions, 2e dimanche, 1,30 k. p. m., Nick Murray.

No 233—CL. ROBERVAL, Asbestos; S. A., J. O. A. Dettler; S.F., Gidon Boisvert. Réunions, après a grand-messe, salle Bruncau.

No 235—CL. DE BEAUJEU, Wotton; S. A., J. T. A. Gervais M.D.; S. F., David Cormier. Réunions, 2e dimanche à midi, salle publique du village.

No 246—CL. ROUSSIN, Pointe-aux-Trembles; S. A., O. Gervais; S.F., Art. Genex. Réunions, dernier dimanche, 7 hrs p.m., chez M. O. Gervais.

No 248—CL. BERTIGOUHE, N.E. S. A., Auréli Lacasse; S. F., J. T. Vautour. Réunions, 1er dimanche 1,30 hr, à la salle St-Onge.

No 244—CL. ST-PHILIPPE, Windsor Mills; S. A., Frédéric Leclerc; S. F., Joseph Fournier. Réunions, 2e dimanche, 1 h. p.m.; sou-bassement de la sacristie.

L'ALLIANCE NATIONALE

FRS. MARTINEAU,

MARCHAND DE

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis,

Matériaux de Construction, Tuyaux en Grés.

TAPISSERIE NOUVELLE, assortiment complet et varié

Nos 721-723, Rue Ste-Catherine Est

SUCOURSALE : 417, RUE CENTRE

(Membre de l'Alliance Nationale)

Consultations 2 à 6 p. m.

Tel. Bell Est 2324

Dr Paul Ernest Bousquet

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, des Oreilles du Nez et
de la Gorge.
Assistant à la Clinique de l'Hôtel-Dieu.

101, RUE ST-DENIS
MONTREAL

MAUDIN, C.R. J. T. CARDINAL, L.L.B.
L. J. LORANGER, L.L.L.
BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER
.. AVOCATS ..

1808 RUE NOTRE-DAME.
Baudin et J. T. Cardinal, membres fondateurs de l'Alliance.

Téléphone Bell : Main 3358.

Arthur Laramée,

AVOCAT

17, COUS DE LA PLACE-D'ARMES, - MONTREAL
(Membre du Cercle St-Pierre.)

Banque d'Hochelega
MONTREAL

Capital autorisé : \$4,000,000.

Capital payé : \$2,500,000.

Fonds de Réserve et Surplus : \$2,000,000.

La Banque reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels paie d'intérêt QUATRE FOIS par année.